

Arrêté n°2023-96 relatif à la nomination de Madame TRIA et de Madame CLORAEC en tant que personnalités qualifiées en qualité de membre du conseil d'orientation de l'université

Le président de l'université de Nîmes

Vu le code de l'éducation ;
Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n° 2012-614 du 30 avril 2012 relatif à l'université de Nîmes et notamment son article 4-1, disposant que neuf personnalités qualifiées sont désignées par le président de l'université en raison de leurs compétences dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Vu l'arrêté n° 2020-32 du 12 octobre 2020 relatif à la nomination des personnalités qualifiées en qualité de membre du conseil d'orientation de l'université.

ARRÊTE

Article 1

L'arrêté n° 2020-32 du 12 octobre 2020 susvisé est modifié en ce que :

- Madame Assia TRIA, Directrice de l'IMT Mines Alès, est nommée membre du conseil d'orientation de l'université de Nîmes au titre de personnalité qualifiée en remplacement de Monsieur Thierry De Mazancourt;
- Madame Sandrine CLOAREC, Directrice du CROUS de Montpellier, est nommée membre du conseil d'orientation de l'université de Nîmes au titre de personnalité qualifiée en remplacement de Monsieur Pierre Richter.

Fait à Nîmes, le 23 novembre 2023

Benoit ROIG

Président de l'Université de Nîmes